

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 30 juin 2014

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 11 août 2014 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du deuxième trimestre de 2014 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu’avec les états financiers annuels audités et les notes y afférentes de l’exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du deuxième trimestre de 2014 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d’information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l’« IAS 34 »), publiée par l’International Accounting Standards Board (l’« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d’autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d’avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s’avèreront exactes.

Général

Au cours de la période terminée le 30 juin 2014, Gold Fields Sudbury Exploration Corp. (« Gold Fields ») a avisé la Société de sa décision corporative de se retirer de la convention d’option et d’entreprise en coparticipation (la « Convention d’option et d’entreprise en coparticipation ») qu’elle avait signé avec la Société en juin 2013. Pour exercer l’option qui lui avait été octroyée en vertu de celle-ci pour acquérir une participation de 51 % dans la propriété Rouyn, Gold Fields devait financer 19 million \$ en frais d’exploration et de mise en valeur dont 4 million \$ représentait un engagement ferme. Puisque Gold Fields n’a pas dépensé le montant de 4 million \$ sur la propriété Rouyn, elle effectuera un paiement en espèces à Yorbeau. Aucun compte à recevoir n’a été comptabilisé relativement à cette entente considérant certaines incertitudes quant à des avantages économiques futurs dont pourrait bénéficier la Société.

Au cours de la période, Yorbeau et Mines Cancor Inc. (« Cancor ») ont complété une transaction aux termes duquel Cancor et 8860840 Canada Inc. (« 8860840 »), une filiale en propriété exclusive de Yorbeau, ont fusionné en date d’effet du 28 mai 2014 (la « date d’effet »). Aux termes de la fusion, à la date d’effet, les actionnaires de Cancor ont reçus une action ordinaire de Yorbeau et un demi-bon de souscription de Yorbeau pour chaque 12 actions ordinaires de Cancor détenues par cet actionnaire de Cancor à la date d’effet. Chaque bon de souscription entier de Yorbeau donne le droit à son détenteur d’acquérir une action ordinaire de Yorbeau au prix de 0,30 \$ jusqu’au 31 décembre 2015 (l’« heure d’expiration »). À la condition que si, en tout temps avant l’heure d’expiration, le prix de clôture des actions ordinaires de Yorbeau à la Bourse de Toronto est égal ou supérieur à 0,45 \$ au cours de 20 jours boursiers consécutifs, Yorbeau peut, à son gré, accélérer l’heure d’expiration en donnant un avis de cette accélération au détenteur, auquel cas le bon de souscription expirera 30 jours suivant la date à laquelle cet avis est donné ou le 31 décembre 2015, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

En vertu de la fusion, à la date d’effet, Yorbeau a émis un total de 8 181 793 actions et 4 090 871 bons de souscription aux actionnaires de Cancor en échange pour leurs actions de Cancor. La compagnie résultant de la fusion est une filiale en propriété exclusive de Yorbeau dont la dénomination sociale est Mines Cancor Inc.

La transaction a été enregistrée comme une acquisition d'actifs étant donné que Cancor ne correspond pas à la définition d'une entreprise selon IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*.

Les actifs nets acquis ont été comptabilisés à leur valeur nette comptable dans les livres de Cancor, à l'exception de propriétés minières, qui ont été enregistrées à néant, étant la différence entre le montant de la contrepartie payée et la valeur comptable des actifs nets acquis.

La transaction a été évaluée à 1 359 941 \$. La répartition de la contrepartie payée est la suivante :

Contrepartie payée:

Émission d'actions de Yorbeau (8 183 793 actions à 0,16 \$ l'action)	1 319 032
Émission des bons de souscription de Yorbeau (4 090 871 bons à 0,01 \$ par bon)	40 909
	<hr/>
	1 359 941

Actifs nets acquis:

Trésorerie	1 452 722
Autres recevables	8 832
Propriétés minières	-
Fournisseurs et autres crédateurs	(101 613)
	<hr/>
	1 359 941

Cancor a 4 propriétés en Algérie (In Ouzal Nord, Tan Chaffao Ouest, Tirek Nord, Tan Chaffao Est). Les activités d'exploration sur ces propriétés sont suspendues pour des raisons de sécurité en lien avec l'instabilité civile présente au Nord du Mali (bordant la frontière sud-algérienne). La Société a demandé une prolongation de ses permis pour cause de Force Majeure et est en attente d'une réponse de la part des autorités algériennes.

Cancor a aussi 6 propriétés au Québec (Gemini, Turgeon, Kistabiche, Bonfortel, Poirier, Allard). Toutes ces propriétés sont en vigueur.

La Société évalue actuellement ses possibilités concernant ces propriétés.

Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2014, la Société a réalisé une perte de 603 716 \$ comparativement à une perte de 324 342 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte de 0,01 \$ par action. Les revenus pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2014 ont totalisé 41 852 \$ comparativement à néant pour la période terminée le 30 juin 2013. Les charges pour la période se sont élevées à 645 568 \$ comparativement à 324 342 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2013. Les charges administratives pour la période ont augmenté de 257 923 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une augmentation du coût des relations avec les investisseurs, des salaires, et de la fusion avec Cancor. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2014, la Société a encouru un total de 2 392 \$ en travaux d'exploration (comparativement à 285 532 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), dont la totalité ont été dépensés sur la propriété Rouyn.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenus</u>	<u>Bénéfice net (perte nette)</u>	<u>Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué</u>
30 juin 2014	41 852 \$	(603 716) \$	(0,01) \$
31 mars 2014	48 815 \$	(325 717) \$	(0,01) \$
31 décembre 2013	32 690 \$	(314 528) \$	(0,01) \$
30 septembre 2013	39 989 \$	(269 241) \$	(0,01) \$
30 juin 2013	0 \$	(324 342) \$	(0,01) \$
31 mars 2013	10 \$	(296 647) \$	(0,01) \$
31 décembre 2012	62 571 \$	(239 811) \$	(0,01) \$
30 septembre 2012	53 382 \$	(257,588) \$	(0,01) \$

Liquidité

Au 30 juin 2014, la trésorerie de la Société totalisait 1 443 543 \$ comparativement à 57 563 \$ au 31 décembre 2013. Le fonds de roulement au 30 juin 2014 était de 819 268 \$ comparativement à (1 432 998) \$ au 31 décembre 2013. L'augmentation du fonds de roulement résulte du placement privé d'unités de la Société effectué au cours du premier trimestre de 2014, lequel a généré un produit brut de 1 712 700 \$ et 1 359 941 \$ en trésorerie nette suite à l'acquisition des actifs de Cancor.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers annuels conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et crédits de droits miniers;
- Évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé.

Les incertitudes relatives aux estimations sont liées à l'engagement du solde non dépensé par Gold Fields sur la propriété de Rouyn. Aucun compte à recevoir n'a été comptabilisé relativement à cet égard considérant certaines incertitudes quant à des avantages économiques dont pourrait bénéficier la Société.

Normes comptables futures

Les normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

IFRS 9 - Instruments financiers

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dite IFRS 9 (2009); par la suite, en octobre 2010, il a publié une version modifiée de cette norme, dite IFRS 9 (2010).

En novembre 2013, l'IASB a publié de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, qui font partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (2013). En février 2014, l'IASB a décidé provisoirement que la date obligatoire d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sera le 1^{er} janvier 2018.

L'IFRS (2009) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2009), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

L'IFRS 9 (2010) instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

L'IFRS 9 (2013) comprend de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la compatibilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été élaborées aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2013) avant qu'elle ne soit obligatoire.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société au 31 décembre 2013. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stage de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Comme indiqué dans le rapport de gestion annuel 2013, le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse

importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société survenu pendant la période commençant le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 30 juin 2014 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Divulgence d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révise et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Laurent Hallé, géo.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président et chef de la direction et un administrateur de la Société, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Société d'un montant de 312 997 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2014.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Société d'un montant de 30 000 \$ et G. Bodnar jr et François Perron, deux administrateurs de la Société, ont fourni des services de relations avec les investisseurs d'un montant de 40 000 \$ et 37 500 \$ respectivement. Une somme de 25 000 \$ a été versée à titre de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, est le seul actionnaire.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 192 082 001 étaient émises et en cours au 11 août 2014. À cette date, la Société avait également des options et des bons de souscription en cours visant l'achat d'un total de 16 198 926 actions à des prix variant de 0,18 \$ à 0,30 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.